

mêmes provinces—seraient probablement les premiers à favoriser l'élection des sénateurs. Huit sénateurs du Québec, par exemple, pourraient défendre ardemment les intérêts de leur province comme huit sénateurs le feraient pour l'Île-du-Prince-Édouard. Qui oserait ici refuser à l'Île-du-Prince-Édouard d'être représentée par huit sénateurs? Aucun député de bonne volonté, je pense.

• (1450)

Il est trop facile de prétendre que le problème avec le Sénat, c'est que l'on n'y a pas nommé de premiers ministres provinciaux ou de personnalités locales indépendantes, et d'affirmer que pour remédier à ce problème, il suffit d'y nommer—à défaut d'un meilleur terme—davantage de personnes qualifiées. Je crois pour ma part qu'il est trop tard. Nous ne pouvons faire machine arrière. Il faut que nous allions de l'avant et que nous éliminons des sénateurs qui représentent toutes les régions. Si l'on en croit le sondage d'opinions dont j'ai parlé tout à l'heure, les habitants de ma région y sont favorables et je connais bien des gens ici et dans les provinces centrales qui s'inquiètent de l'hostilité croissante à l'égard du gouvernement qui a été élu uniquement par deux provinces. Nous aurions ainsi la possibilité d'offrir aux habitants de l'Ouest, et peut-être aussi aux habitants des provinces Maritimes, aux Québécois et aux Ontariens un exutoire.

Je pourrais parler d'autres institutions qui ne sont pas touchées par le projet de loi. Je ne suis pas censé, j'imagine, parler des tribunaux et des conseils d'administration, mais j'aimerais néanmoins dire que je crois fermement que les provinces devraient nommer, disons, la moitié des membres du conseil d'administration de Radio-Canada ainsi que la moitié des membres du CRTC ou du moins leur donner la chance de confirmer les nominations, comme la récente nomination à la tête de Radio-Canada. Peut-être pourrions-nous concevoir un système qui donne aux députés la chance de jouer un rôle au moins consultatif, ou encore d'approuver ces nominations sanctionnées par décret du conseil lesquels, les députés le savent, prennent effet dès l'instant où ils sont signés.

Je me rappelle une occasion où, alors que je plaçais une cause avec un autre avocat, la nomination de ce dernier ayant été signée à l'heure du déjeuner, il ne put reprendre l'affaire cet après-midi-là. Est-ce recommandable? Ne vaudrait-il pas mieux, avant qu'un avocat soit confirmé dans un poste, qu'il compare, mettons devant un comité du Sénat ou un comité mixte du Sénat et des Communes?

On me dit qu'il y a 650 magistrats fédéraux au Canada. Il se peut qu'un premier tiers d'entre eux soient exceptionnels, un deuxième tiers, satisfaisants, mais, à mon avis, l'autre tiers de ces magistrats des tribunaux supérieurs au Canada ne devraient pas y être.

M. Pepin: Tout comme dans n'importe quelle profession.

M. Kilgour: Un moyen, entre autres, de séparer l'ivraie du bon grain pourrait être de prévoir une procédure de confirmation grâce à laquelle les nominations seraient ratifiées par une institution démocratique et non pas laissées aux seuls caprices de un ou deux ministres.

Votre Honneur me dira que je me suis beaucoup éloigné du bill C-58. Il est difficile de traiter d'un projet de loi dont le sujet est si restreint. J'ai tenté de faire ressortir certains points, de faire quelques suggestions qui, à mon sens, amélioreraient la loi électorale du Canada et le remaniement de la carte élec-

torale. Je remercie les députés de m'avoir écouté aussi patiemment.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député n'a pas invité la présidence à donner son avis sur l'à-propos de ses remarques, mais ce serait peut-être une bonne chose. J'ai écouté avec une grande attention les remarques du député. Certaines d'entre elles portaient sur les dispositions du projet de loi à l'étude, et d'autres non. C'est normal. Toutes ces observations sont pertinentes, mais je demande aux autres députés qui ont l'intention d'intervenir dans le cadre de ce débat d'essayer de s'attacher davantage aux dispositions du bill ou à sa critique, et de s'abstenir de faire des remarques qui n'ont qu'un très lointain rapport avec la mesure à l'étude.

J'ai attendu que le député ait terminé son exposé, car je pensais que ses remarques étaient à propos, mais la question est pertinente.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir la parole maintenant, car je dois assister sous peu à une réunion avec le leader parlementaire. Si j'avais dû attendre un autre tour, la réunion n'aurait pas pu avoir lieu et cela risquait d'entraver nos travaux! Je tiens à dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. Je ne parlerai qu'une dizaine de minutes, mais cette mesure est assez importante pour que je fasse au moins quelques observations à son sujet.

Elle a fait l'objet d'une étude approfondie. A chaque caucus sans exception, on s'est torturé les méninges pour savoir s'il convenait de restreindre ainsi la durée minimale de la campagne électorale. Le compromis auquel nous en sommes arrivés est acceptable, mais je tiens à dire, en partie pour répondre aux observations d'autres députés et aussi pour satisfaire certains Canadiens qui s'intéressent à cette question qu'à mon avis, peu importe que nous ramenions à cinquante jours la durée de la campagne électorale.

Lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, la campagne électorale ne durait que 37 jours. Cela me semblait largement suffisant à l'époque. La récente campagne électorale en Saskatchewan a été plus courte encore, mais cela n'a pas empêché les électeurs de ne pas réélire un grand nombre de députés sortants.

Nous sommes parfois tout pénétrés de l'idée que plus une campagne électorale est courte, plus il est facile aux députés sortants de se faire réélire. Je suppose qu'en théorie—et même en pratique—cela pourrait être vrai si on réduisait radicalement la durée de la campagne électorale au point de rendre impossible à qui que ce soit d'autre de se mettre sur les rangs, mais je crois qu'une campagne électorale d'une durée supérieure à un mois et demi donne suffisamment de temps aux candidats ou aux partis politiques pour exposer clairement leurs opinions individuelles ou collectives aux électeurs canadiens qui, ayant observé ce gouvernement pendant 15 ans, sont, à mon avis, beaucoup plus sensibles qu'on ne le croit, aux idées et aux qualités des candidats. Une campagne d'un mois et demi est suffisamment longue. Cela n'empêche en rien le genre d'électoralisme auquel se livrent les gens qui cherchent à se faire élire, qu'ils soient ou non actuellement députés. Certains peuvent faire du démarchage, peu importe que ce soit un an, deux ans ou même dix ans avant les élections auxquelles ils comptent se porter candidats, et ils peuvent finir par être très bien connus et connaître eux-mêmes presque tout le monde,